

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 17 juin 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Guy CROSNIER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 079</p>
--	---	------------------------------------

**Convention de partenariat relative à la création, la reprise et la croissance d'entreprises entre la
CAESE et Initiative Essonne pour l'année 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Guy CROSNIER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la convention signée le 22 novembre 2022 avec la Région Île-de-France autorisant la CAESE à attribuer des aides sur le fondement du régime d'aides « Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » défini et mis en place par la Région,

VU la convention de partenariat relative à la création, la reprise et la croissance d'entreprises entre la CAESE et Initiative Essonne pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la plateforme Initiative Essonne est une association loi 1901 ayant pour mission de financer les projets de création, de reprise et de développement d'entreprises par le biais de prêts d'honneur (prêts personnels à taux 0 % sans garantie) permettant de faciliter l'obtention de prêts bancaires et d'accompagner les entrepreneurs par une expertise économique et financière ainsi que par la mobilisation des compétences économiques locales (comités d'experts, parrainage),

CONSIDÉRANT qu'Initiative Essonne, comme les 207 plateformes nationales adossées à Initiative France, constitue le premier réseau associatif de soutien aux entrepreneurs,

CONSIDÉRANT qu'en 2023, malgré un constat général de baisse d'activité par l'ensemble des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises et d'une diminution de 20 % des financements bancaires, l'action sur l'Agglomération s'est caractérisée par :

- 7 projets de création-reprise expertisés et accordés en comité donnant lieu à 7 projets concrétisés sur les communes d'Étampes, de Guillerval, Le Mérévillois et Morigny-Champigny,
- 115 000 € de prêt à taux zéro accordés permettant aux entrepreneurs de lever 492 995 € auprès des banques et que 835 995 € ont été injectés dans l'économie du territoire,
- 29 emplois créés ou maintenus.

CONSIDÉRANT que les ressources de l'Association Initiative Essonne sont constituées d'une part de son fonds d'accompagnement permettant la mise en œuvre de son action auprès des entrepreneurs et d'autre part de son fonds de prêt permettant l'octroi de prêts d'honneur aux entrepreneurs. Les ressources d'Initiative Essonne proviennent en partie de l'adhésion des EPCI qui prennent la forme d'une contribution au fonds d'accompagnement de l'Association,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, la CAESE soutient l'activité d'Initiative Essonne sur le territoire en cotisant à l'Association et sur la base d'une convention de partenariat annuelle. Le montant de cette cotisation est calculé à hauteur de 0,20 € par habitant soit 11 000 € pour l'année 2024 (54 673 habitants)

CONSIDÉRANT que le renouvellement de ce partenariat permettra :

- De valoriser et poursuivre l'action de la CAESE en matière de soutien à l'entrepreneuriat local (communication numérique, communiqués de presse, organisation d'événements),
- D'affirmer l'action de développement économique de la CAESE au service de la création d'emplois locaux,
- De pérenniser l'étroite association de la CAESE au fonctionnement de la plateforme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Président à soutenir l'action d'Initiative Essonne sur l'Étampois,

APPROUVE la convention de partenariat établie pour l'année 2024,

DÉCIDE DE VERSER à Initiative Essonne une cotisation à hauteur de 11 000 € pour 2024,

AUTORISE le Président à signer ladite convention,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

1